

CONCEVOIR UN PERMIS D'AMENAGER

PRESENTATION : Dans le cadre de la LOI CAP, des propositions faites par le Conseil National de l'Ordre des Architecte (CNOA) ont été introduites en deuxième lecture à l'Assemblée nationale : qui prévoit notamment que « la demande de permis d'aménager concernant un lotissement ne peut être instruite que si la personne qui désire entreprendre des travaux a fait appel aux compétences nécessaires pour établir un projet architectural paysager et environnemental, dont celle d'un architecte ».

Cette nouvelle disposition légale ouvre un nouveau domaine au champ d'intervention de l'architecte, et permettra de redonner une qualité architecturale et paysagère aux zones de lotissement. Ainsi s'ouvrirait pour l'architecte un nouveau marché. La commission mixte paritaire a acté le recours obligatoire de l'architecte sur le permis d'aménager le 15 juin 2016.

Le CNOA souhaitant promouvoir cette mission, soutient ce dispositif de formation afin de permettre aux architectes de se saisir de cette mission du permis d'aménager.

OBJECTIF : Vous serez en capacité de vous saisir d'un nouveau marché en répondant au mission de permis d'aménager.
Cette formation vise à donner aux architectes une bonne connaissance des obligations liées à cette autorisation d'urbanisme dont les frontières n'ont cessé d'évoluer et de se complexifier au fil des réformes, notamment par le dernier projet de loi « Liberté de Création, Architecture et Patrimoine ».

Elle met également en avant le travail collaboratif et pluridisciplinaire nécessaire à l'élaboration d'un projet d'aménagement qualitatif.

Identifier le contexte règlementaire du permis d'aménager et la responsabilité de l'architecte
Repérer les principes fondamentaux qui régissent un PAPE
Identifier les étapes de montage d'une opération de permis d'aménager, les différents niveaux de missions et repérer les acteurs
Etablir un permis d'aménager porteur d'un projet urbain et soucieux des risques environnementaux et projeter sa mise en œuvre
Analyser et évaluer la faisabilité et l'équilibre d'une opération d'aménagement.

PUBLIC : Architectes

DUREE : 3 jours, soit 21 heures

HORAIRES : 9h 12h30 / 14h 17h30

COUT : 1095 € HT

Cotisation annuelle à l'association de 20.00 € HT à ajouter

DATES DE DEBUT :

FORMATEURS : Christine GUERIF - Architecte Urbaniste

**METHODE
PEDAGOGIQUE :**

Intervenants :

Architecte paysagiste, urbaniste

Intervenant du SNAL (Syndicat National des Aménageurs, Lotisseurs) Retour expérientiel d'un opérateur public et d'un opérateur privé

Formation en blended learning. comprenant :

2 jours en présentiels

Un module e-learning de 25 min sur le processus de projet pour concevoir un permis d'aménager, cloturé par un Quiz 1 jour en présentiel

CONTEXTE :

les dates proposées pour les 3 jours sont:

- 29 et 30 janvier 2018 -

- 15 mars 2018 -

**NOMBRE DE
PERSONNE :**

9

PROGRAMME :

Jour 1

Cadre réglementaire

Le cadre réglementaire / Les questions urbaines

Rôle, missions et responsabilité de l'architecte par rapport à la loi CAP

Définition des différentes étapes du projet

Les étapes et les différents niveaux de missions : de la programmation à la réalisation et au suivi des permis de construire.

Méthodologie de conception et ses thématiques

L'existant, les réseaux, l'aménagement des espaces publics de qualité, la mixité des formes urbaines, l'organisation de l'espace durable, les étapes itératives.

La phase des esquisses, la base documentaire, la visite de terrain, les acteurs à rencontrer.

Implications sur le projet, liens et traitement. / Faisabilité économique, équilibres et incidences sur le programme. / Montage du dossier

Jour 2

Montage opérationnel et approche financière

Evaluation de la faisabilité et du montage opérationnel (opérateur privé et public), implication sur le programme, finalisation et contenu du dossier, les missions et leur évaluation.

(Présentation et analyse d'un bilan d'aménagement Ratio des différents coûts) Les attentes des opérateurs

Jour 3

Le contenu du dossier permis d'aménager / Evaluations et démarchage – Etude de cas Evaluer la conception, l'opération

Stratégie de démarchage

Le Suivi architectural

Encadrement du projet urbain / Suivi des permis Présentations d'opérations d'aménagement

Démarchage

Retour sur expérience